

## Conservation des corps dans les maisons des pompes funèbres/Casep-Ga

### Plusieurs corps en décomposition

AEE

Libreville/Gabon

LA tension était vive hier à Casep-Ga entre parents des morts, traités dans cette maison des pompes funèbres, située dans la zone industrielle d'Oloumi, et ses responsables. Et pour cause : plusieurs corps qui y ont été admis pour être traités, sont en état de putréfaction.

Des sources parleraient d'environ une dizaine de corps. Chiffre qui nous a été difficile à vérifier, dans la mesure où aucun agent de la maison n'a voulu répondre à nos questions. Il était absolument impossible de marcher dans l'enceinte de cette structure sans se pincer le nez. Telle-



Photo : Abel Eyeghe

Il était impossible hier de se déplacer au sein de Casep-Ga, sans se pincer le nez.

ment les odeurs pestilentielles qui vous accueillent depuis l'entrée sont fortes et insupportables.

M. A, qui a son père dans ce lot de corps mal conservés, était dans tous ses états : « Le corps de mon père est ici depuis deux semaines. Ce matin, lorsque nous

sommes arrivés ici, nous l'avons trouvé posé, ici à même le sol, dans cet état », s'indigne-t-il, en nous présentant le corps de son père gisant dans une caisse posée au sol.

Plus loin, deux dames, totalement hors d'elles, qui refusent de payer la facture



Photo : Abel Eyeghe

De fortes odeurs se ressentait depuis l'entrée de cette maison des pompes funèbres.

des prestations, décident d'aller en découdre avec la direction générale. « Ces gens n'ont aucun respect pour les morts. C'est ce que nous verrons aujourd'hui. Ils nous présentent un corps décomposé et ils veulent que nous payons la facture. Il n'en est pas question »,

lance l'une d'entre elles. De nombreux parents rencontrés ont d'ailleurs indiqué se constituer en collectif pour voir dans quelle mesure porter plainte contre cette maison de pompes funèbres.

Tenant de savoir les causes de cette situation

après de la direction générale de l'entreprise, un responsable a refusé catégoriquement de nous expliquer quoi que ce soit : « Nous n'avons rien à vous dire pour l'instant. Nous sommes encore occupés à recevoir les parents. Si vous voulez, repassez la semaine prochaine pour avoir des réponses à vos questions », nous a-t-il signifié brutalement, avant de s'engouffrer une salle de réunion, dans laquelle on a pu apercevoir une poignée de personnes, et claquer la porte derrière nous.

Un silence de la direction de Casep-Ga qui ne concourt pas à atténuer la tension parmi les parents des morts. Qui rappelons-le, ont bloqué pendant de longues minutes la route menant à Casep-Ga.

## Cambriolage d'une habitation à Owendo-Pédiatrie

### Trois suspects placés sous mandat de dépôt à la prison centrale

COE

Libreville/Gabon

TROIS jeunes compatriotes, âgés chacun de 17 ans, sont suspectés d'avoir cambriolé dernièrement une maison d'habitation au lieu dit "Derrière la Pédiatrie", dans la commune d'Owendo. Il s'agit de Emeric Nzue Obame, Darick Mikianga et Varel Eyama, tous non scolarisés et sans em-

ploi.

Ce sont les agents de l'Etat-major des polices d'investigations judiciaires (EMPIJ) qui les ont mis hors d'état de nuire.

Le rapport d'enquête situe les faits au début du mois de février dernier. Ce jour-là, vers 3 heures du matin, le propriétaire d'une habitation, J.V.K., de retour d'une mission, affirme avoir surpris trois jeunes individus s'activant à vider sa maison de ses objets précieux. Mais il explique



Photo : COE

Les trois présumés cambrioleurs attendent d'être déferés au parquet de Libreville.

que, ne voulant pas risquer sa vie, il a décidé de se planquer, assistant impuissant au cambriolage de son domicile.

Et J.V.K. ne sortira de sa cachette qu'une fois les trois adolescents partis. En entrant chez lui, il n'a eu que ses yeux pour pleurer, tout ou presque ayant disparu, dont une somme de 1 million 700 000 francs.

Le lendemain, il s'est empressé de déposer une plainte contre "X" dans les locaux de l'EMPIJ. L'en-

quête préliminaire ouverte à cet effet permettra aux Officiers de police judiciaire (OPJ) de remonter jusqu'à Emeric Nzue Obame, Darick Mikianga et Varel Eyama.

Conduits au poste, les trois mis en cause auraient, au cours de l'interrogatoire, reconnu les faits qui leur sont reprochés. Déférés devant le parquet de Libreville pour la suite de la procédure, ils ont été placés sous mandat de dépôt à la prison centrale.

## Escroquerie/Lambaréné

### Démantèlement d'une association de malfaiteurs

E.N.

Lambaréné/Gabon

UNE association de malfaiteurs, ayant à sa tête un repris de justice nommé Franck Ndagui Okouna, vient d'être démantelée à Lambaréné, le chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué. Les membres de cette bande de voyous auraient escroqué plusieurs personnes.

Mode opératoire de Ndagui Okouna : il mettait ses victimes en confiance en se faisant passer pour le procureur de la République près le tribunal de première instance de Lambaréné. Et proposait aux personnes dans le besoin, la vente aux enchères des biens saisis par le tribunal. Ses complices, eux, jouaient, selon les circonstances, les rôles de collaborateurs (chauffeurs, aides de camp ou agents de sécurité) du "procureur de la République". Grâce à ce



Photo : Escôe NDILOROU

Le procureur de Lambaréné, Christ-Noël Mangono Mambili, heureux d'avoir...

subterfuge, cette bande de présumés escrocs se remplissait bien les poches en sévissant aussi bien en ville qu'au sein de la prison centrale.

Une fois l'affaire conclue, le client envoie la somme d'argent exigée pour la vente du produit sollicité, par le numéro Airtel Money ou Mobi Cash que lui communique le cerveau de la bande. Mais, après avoir effectué les retraits d'argent, il se débarrassait de la puce dudit téléphone.

Une nouvelle puce est alors introduite dans l'appareil pour le même objectif. Les plaintes s'accumulant, le procureur de Lambaréné, Christ-Noël Mangono Mambili, est informé de ce que des individus se servent de son nom et de sa fonction pour escroquer des honnêtes gens. Aussi, instruit-il immédiatement les Officiers de police judiciaire (OPJ) pour neutraliser ces malfaiteurs afin qu'ils rendent des comptes à la justice. Ce qui sera fait avec



Photo : Escôe NDILOROU

... neutralisé Franck Ndagui Okouna et sa bande.

succès. RÉACTION DU PROCUREUR • Lors de l'audition, Franck Ndagui Okouna se montre coopératif. Il reconnaît être le chef de la bande et le principal auteur des faits qu'on leur reproche. Mieux, il révèle que ses complices ne sont autres que des personnes avec qui il opérait depuis sa cellule de prison à Libreville. Enfin, il admet que lui et les membres de son groupe sont des escrocs et non des « criminels rituels

», comme l'opinion les qualifie sur les réseaux sociaux.

Ils méditent actuellement sur leur sort à la prison centrale de Lambaréné, en attendant leur procès. Au cours d'une rencontre avec la presse, le chef du parquet a déclaré : « Nous avons affaire à une bande d'escrocs, pour la plupart déjà condamnés et incarcérés à la prison centrale de Libreville. Ils opéraient à partir de plusieurs téléphones portables qui leur

permettaient d'entrer en relation avec leurs victimes, afin de leur faire croire qu'elles peuvent acheter à vil prix des voitures et autres biens qui seraient saisis par le parquet de Lambaréné. Le présumé cerveau de la bande, Franck Ndagui Okouna, est un détenu placé sous mandat de dépôt en 2007 pour vol qualifié et condamné en 2012 à perpétuité par la Cour criminelle de Libreville. Grâce au concours des réquisitions à personnes qualifiées délivrées par les opérateurs de téléphonie mobile Airtel et Libertis, et la collaboration toute particulière du directeur de la prison centrale de Libreville, j'ai, avec l'antenne de la police judiciaire du Moyen-Ogooué chargée de l'enquête, pu venir à bout de cette enquête très complexe. Je profite de l'occasion pour demander à toute personne qui s'est fait escroquer par cette bande de se rapprocher du parquet de Lambaréné pour porter plainte. »